

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3879)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 251

présenté par
Mme Blin

ARTICLE 2 BIS

Rédiger ainsi cet article :

« Chaque année, avant le 31 décembre, le Gouvernement remet un rapport au Parlement sur le nombre de sages-femmes ayant pratiqué des interruptions volontaires de grossesse chirurgicales. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Un tel rapport permettrait de faire un état des lieux.